

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Gérard PORTES.
Mmes Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Michèle VINCENT, Marie MILESI.

- Membre de droit :

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental, CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participant à la séance :

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.
LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.
LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.
MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Lucien BIAU.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD.
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.
MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim.
LTN Yannick FERRIE.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 03 mars 2023.

~~~~~  
**RAPPORT N°027/CA-03/2023**

**OBJET : Dispositif de signalements et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (signalement AVDHAS)**

Le président rappelle que le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 impose la mise en œuvre d'un dispositif de signalements et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, qui doit décliner 3 procédures distinctes :

- une procédure de recueil des signalements ;
- une procédure de prise en charge de la victime en terme d'accompagnement et de soutien ;
- une procédure prévoyant les modalités de traitement des faits ou actes dénoncés.

Ce dispositif peut être utilisé par tous les agents du SDIS. Le recours à ce dispositif n'est pas obligatoire mais constitue un moyen supplémentaire de remontée des informations.

Il est important que le conseil d'administration soit informé de la mise en place d'un tel dispositif.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après information

- du CST en séance du 15 mars 2023,
- du CCDSPV en séance du 15 mars 2023,
- de la CATSIS, en séance du 16 mars 2023,

vu l'avis favorable de la formation spécialisée en santé, en sécurité et conditions de travail en séance du 15 mars 2023,

- prend acte de la mise en place du dispositif de signalements et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, tel que prévu par le décret n°2020-256 du 13 mars 2020.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***